

J.-C.) les fiefs furent morcelés; les grands seigneurs furent éloignés de la Cour où l'on ne rencontra plus que des gens de basse extraction.

A la tête de l'organisation administrative des Han dérivée de celle des Ts'in étaient placés les Grands Conseillers, *Siang Kouo*, l'un de gauche, l'autre de droite, sauf pendant le règne de Kao Tsou (206-194) et une partie de celui de Wen Ti; c'est encore aujourd'hui un des titres donnés aux *Tchoung T'ang* ou Grands Secrétaires. En 118, l'empereur institua le *Se tche* qui aidait le Grand Conseiller de gauche; puis venaient: 2^o le *t'ai wei*, chef des affaires militaires, supprimé en 139 par Wou Ti; 3^o le *yu che ta fou* ou *tchoung tch'eng*, chargé des rapports et des pièces officielles; 4^o le *t'ai fou*, institué en 187; 5^o les *t'ai che* et les *t'ai pao*, créés en l'an 1 après J.-C.; 6^o les généraux *tsiang kiun*; 7^o le *foung tch'ang* changé en 144 en *t'ai tch'ang*, chargé des rites, etc. ¹.

Les Han avaient continué comme les Ts'in à faire commencer l'année avec le 12^e mois, mais en 104, Wou Ti rétablit l'usage de Houang Ti et la fit débiter au 3^e mois, usage qui, sauf trois exceptions, fut suivi par les autres dynasties.

Wou Ti créa en 120 le Bureau de la Musique; il creusa des canaux, construisit des ports; malheureusement les guerres trop nombreuses épuisèrent le trésor malgré le développement des ressources économiques du pays; pour parer à la détresse de ses finances, en 119, il créa des monnaies d'étain et d'argent mélangés d'une valeur nominale bien supérieure à leur valeur intrinsèque. Il y en avait de trois espèces, de forme et de dimensions différentes: 1^o ronde, avec un trou rond central et portant la figure d'un dragon (*loun*), appelée *Tchouan*, pesant 8 *leang* (onces) et valant 3000 sapèques; 2^o plus petite, carrée, portant la figure d'un cheval, pesant 6 *leang* et valant 500 sapèques; 3^o encore plus petite, oblongue, portant une tortue, pesant 4 *leang* et valant 300 sapèques; les faux monnayeurs firent rapidement tomber la valeur de ces monnaies, qui cessèrent d'être acceptées un an après leur mise en circulation, et

1. CHAVANNES, *Se-ma Ts'ien*, II, pp. 513 seq.